

INTRODUCTION

L'État fut un moment de l'histoire des communautés politiques dites occidentales qui s'ouvrit au XII^e siècle et dont le cycle s'épuise aujourd'hui sous nos yeux.

Nous parlons de ce dispositif original, une construction fictionnelle capable d'agréger de vastes populations, à large échelle et dans la durée. Il repose sur la souveraineté, la paix comme idéologie, l'institution du droit, la mémoire de lui-même. Chacun y voit de surcroît une machinerie, que le Moyen Âge a perçue comme organisme et les Temps modernes et industriels telle une horloge¹, tant le mystère est grand de la performance qu'il accomplit en articulant l'individu au tout, l'autre au même, l'allégeance personnelle à un impératif abstrait².

Ceux qui l'administrent, qui en incarnent les organes ou les rouages, qui en pensent les justifications, les méthodes et les

¹ A. Supiot, *La gouvernance par les nombres, cours au Collège de France (2012-2014)*, Paris, 2015. La manière de concevoir le tout et son institutionnalisation est intimement liée au régime du travail, à l'efficiencia, à ses formes d'organisation principales et aux principes de domination qu'elles induisent (tel l'organe, le rouage ou la programmation).

² Des processus que d'aucuns attachèrent à la dépersonnalisation, mais qui s'articulent de manière plus complexe avec l'affirmation d'une bureaucratie et le recul tendanciel des formes charismatiques de domination: M. Weber, *Économie et société*, trad. [1971], Paris, 2003, p. 96-100, sur les «groupements politiques» et hiéocratiques; et, en contrepoint: P. Bourdieu, *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, 1989; Id., *Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique*, dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, 1993, p. 49-62; Id., *De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique*, dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 1997, p. 55-68. Il y va en effet de la production d'un «discours d'État», qui s'insère dans les dispositifs structurant ce que l'on peut dire et savoir de l'État, et qui participent d'une mise en ordre et de ses rappels à l'ordre: la bureaucratie, conçue tant comme champ que milieu, est partie prenante dans l'élaboration de structures cognitives et de discours qui concourent à poser la «monopolisation de l'universel» dont se nourrit l'élaboration de l'État.

motifs, tout ce monde que nous regroupons sous l'appellation d'officiers, voilà l'objet de notre programme³. Celui-ci s'évertue, en prenant le problème depuis ce personnel et ses réseaux, à reconsidérer cette émergence de l'État, en adoptant comme échelle celle des cursus, des carrières, des personnes et de leurs relations, comme outil principal la prosopographie, et comme esprit celui de la *microstoria*⁴. Faire émerger une complexité de relations, amicales, de parenté, d'affinités idéologiques ou éthiques, intellectuelles, d'origine géographique et nous en passons, qui structurent ce milieu, innervent et rendent possible son action et la cohésion de ce qu'il s'efforce de faire tenir ensemble. Sans s'y dissoudre pour autant, mais c'est ici une vue personnelle que nous partageons avec le lecteur, car l'État ne saurait se réduire à l'immanence et l'en soi du réseau. Toujours il invite à regarder vers l'horizon, vers l'au-delà, dans l'ivresse de l'hétéronomie⁵. Du reste, l'officier et l'office sont bien l'enfant de ces temps médiévaux post-grégoriens qui surent penser, à partir d'une théologie et d'un droit de l'officiant, et l'effectivité de l'acte liturgique indépendamment de la dignité du ministre, et la distinction entre

³ <http://www.efrome.it/la-recherche/programmes/detail-programme/detail/les-officiers-de-leurope-angevine-xiii-xv-siecle-anr-europange.html>, et notre site en ligne sur les études angevines : <https://angevine-europe.huma-num.fr>.

⁴ C'est là un angle différent par rapport au regard du programme européen *Signs and States* (European Research Council), sous la direction de Jean-Philippe Genet, qui s'attache aux discours et aux rituels, à une sémiologie de l'État dit moderne. Mais l'enjeu est une même appréhension de l'institutionnalité. La chronologie adoptée par nous (XIII^e-XV^e siècle) n'est qu'à la mesure de nos forces du moment, mais celle de ce programme (XIII^e-XVII^e siècle) aurait été en effet plus pertinente au regard du cycle politique. Voir l'ensemble de publications qui en résulte, regroupées dans la collection *Le pouvoir symbolique en Occident (1300-1640)* : P. Boucheron, J.-Ph. Genet (dir.), *Marquer la ville : signes, traces, empreintes du pouvoir (XIII^e-XVI^e siècle)*. Actes de la conférence de Rome (2009), Paris-Rome, 2013 (*Collection de l'École française de Rome*, 485/8) ; J.-Ph. Genet (dir.), *La légitimité implicite*. Actes des conférences de Rome (2010-2011), Paris-Rome, 2015 (*Collection de l'École française de Rome*, 485/1) ; J.-Ph. Genet, I.E. Mineo (dir.), *Marquer la prééminence sociale*. Actes de la conférence de Palerme (2011), Paris-Rome, 2014 (*Collection de l'École française de Rome*, 485/6) ; K. Béguin, J.-Ph. Genet (dir.), *Ressources publiques et construction étatique en Europe (XIII^e-XVIII^e siècle)*. Actes du colloque des 2-3 juillet 2012, Paris, 2015 ; J.-Ph. Genet (dir.), *La vérité. Vérité et crédibilité : construire la vérité dans le système de communication de l'Occident (XIII^e-XVII^e siècle)*. Actes de la conférence de Rome (2012), Paris-Rome, 2016 (*Collection de l'École française de Rome*, 485/2).

⁵ Tant il est vrai que le système normatif occidental se fonde sur « un Logos auto-institué », ce vide que comble le rituel, ce théâtre sans lequel l'État ne saurait se manifester. N'est-il pas « l'instance garante de la causalité dans le montage législatif et judiciaire » ? P. Legendre, *Sur la question dogmatique en Occident, aspects théoriques*, Paris, 1999, p. 285-295 ; Id., *L'autre Bible de l'Occident : le Monument romano-canonique. Étude sur l'architecture dogmatique des sociétés*, Paris, 2009.

opus operantis et *opus operatum*, fondatrice pour l'État comme machine administrante⁶.

Étudier l'ensemble angevin, c'est considérer un espace politique dont la contingence n'aura échappé à personne, un agrégat plus ou moins durable, dont le caractère dissocié dans l'étendue, multiculturel, aux diverses traditions administratives et structures de pouvoir, non seulement constitue un défi à tout processus de dépassement de l'altérité à l'œuvre dans la construction étatique, mais aussi pose une question fondamentale à nos États actuels ou modernes, résultats eux aussi de bien des contingences qu'ils s'efforcent d'oublier. Quel État, même le fort vénérable Portugal, s'est donc formé *a priori* à partir d'un matériau homogène ?

Étudier l'espace angevin enfin, c'est dépasser un modèle historiographique hanté par la construction politique capétienne ou le Kulturkampf, qui voit en la concurrence ou l'émulation avec l'Église le ressort central de la formation étatique⁷. Le cadre politique ici choisi incite plutôt à les penser comme un tout. Les Angevins tendent en effet à lancer la leur à l'ombre de la théocratie pontificale et de la vassalité à l'égard du pape, très paradoxalement avec le matériau idéologique et administratif légué par l'universalisme Staufen, en un propos de souveraineté dès lors des plus déroutants⁸.

On mesure ainsi tout l'intérêt d'étudier la formation et le parcours intellectuels des agents de nos principautés angevines. Si le colloque suivant s'est attaché aux discours, aux modèles et aux pratiques culturelles de pareil milieu⁹, celui-ci conduit déjà à s'interroger sur ce qui fait corps, sur ce qui autorise un groupe de collaborateurs du prince à s'engager dans la voie d'un « monopole de l'universel », pour parler comme Bourdieu, à générer un discours du bien public et à s'y identifier. La présente manifestation

⁶ G. Agamben, *Opus Dei. Archéologie de l'office*. Homo Sacer, II, 5 [2011], trad., Paris, 2012, p. 89-112.

⁷ J. Théry, *Le pionnier de la théocratie royale. Guillaume de Nogaret et les conflits de Philippe le Bel avec la papauté*, dans *Guillaume de Nogaret. Un Languedocien au service de la monarchie capétienne*, B. Moreau (dir.), Nîmes, 2012, p. 101-127 ; Id., *Une hérésie d'État. Philippe le Bel, le procès des « perfides templiers » et la pontification de la royauté française*, dans *Médiévales*, 60, 2011, p. 157-186, et la même contribution augmentée dans *La fin de l'ordre du Temple*, M.-A. Chevalier (dir.), Paris, 2012, p. 63-100.

⁸ Sur cette voie originale, J.-P. Boyer, *Sacre et théocratie*, dans *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, 81-2, 1997, p. 561-607 ; H. Bresc, *L'héritage Frédéricien en Sicile (1250-1350)*, dans *Memini. Travaux et documents*, 19-20, 2015-2016, p. 245-257, dont le propos va au-delà de la seule île de Sicile.

⁹ *Les officiers et la chose publique dans les territoires angevins (XIII^e-XV^e siècle) : vers une culture politique ?* Colloque international de Saint-Étienne, Université Jean Monnet, 17-19 novembre 2016.

s'inscrit par là dans une déjà longue généalogie de rencontres dites « angevines », apportant son écot à une histoire sociale et culturelle de l'État.

En effet, depuis maintenant une bonne vingtaine d'années, une série de rencontres scientifiques internationales a relancé la dynamique des « études angevines » – tombées pour l'essentiel dans le silence après la destruction des archives de Naples en 1943 – pour mener à bien une analyse comparée de l'histoire des différents territoires d'Europe qui, entre le XIII^e et la fin du XV^e siècle, ont été placés à un moment ou à un autre, pour une période parfois pérenne ou ailleurs plus éphémère, sous le gouvernement de dirigeants – rois, ducs ou comtes selon les cas – issus de l'une des deux maisons apanagées d'Anjou-Provence, celle sortie des Capétiens avec Charles I^{er} au milieu du XIII^e siècle et celle émanée des Valois un siècle plus tard avec Louis I^{er} d'Anjou.

Le premier colloque, réuni en 1995 à Rome et Naples sur l'État angevin¹⁰, affichait un sous-titre – « pouvoir, culture et société » – qui permit à une douzaine d'intervenants d'aborder la culture sous des angles très variés (du « style angevin » en architecture à la prédication en passant par la culture juridique) et celui tenu en 1998 à Angers avec pour objet la noblesse dans les territoires angevins a également proposé nombre d'ouvertures culturelles, notamment sur les attitudes religieuses de ce groupe social et ses relations privilégiées avec les ordres mendiants¹¹. Deux rencontres ont eu lieu en 2002, la première sur la formation intellectuelle et la culture du clergé, que les gens d'Église étudiés aient été ou non officiers des princes dans les territoires où ils ont évolué, la seconde sur la justice temporelle où quelques communications ont abordé la réflexion théorique et les représentations judiciaires dans la culture savante¹². Après plusieurs années de pause, des communications présentées lors du colloque rassemblé en Hongrie en 2007 sur la

¹⁰ *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle. Actes du colloque international de Rome-Naples, 1995*, Rome, 1998 (Collection de l'École française de Rome, 245).

¹¹ N. Coulet, J.-M. Matz (dir.), *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge. Actes du colloque international d'Angers-Saumur, 1998*, Rome, 2000 (Collection de l'École française de Rome, 275).

¹² M.-M. de Cevins, J.-M. Matz (dir.), *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (milieu du XIII^e-fin du XV^e siècle). Actes du colloque international d'Angers, 2002*, Rome, 2005 (Collection de l'École française de Rome, 349); J.-P. Boyer, A. Mailloux, L. Verdon (dir.), *La justice temporelle dans les territoires angevins aux XIII^e et XIV^e siècles. Théories et pratiques. Actes du colloque international d'Aix-en-Provence, 2002*, Rome, 2005 (Collection de l'École française de Rome, 354).

diplomatie des États angevins ont envisagé la formation des ambassadeurs et diplomates ou la représentation des milieux curiaux dans les sources ayant trait à leurs missions¹³, et l'année suivante, c'est la culture matérielle qui a occupé le colloque de Salerne sur l'archéologie castrale dans l'Europe angevine¹⁴. D'autres rencontres ont été déclinées autour d'un sujet plus ciblé, comme celle qui s'est tenue à Angers en 2009 à l'occasion du sixième centenaire de la naissance du roi René d'Anjou, où la culture de ce prince et celle de membres de son entourage ont donné lieu à plusieurs interventions¹⁵, ou bien ne porter que sur un axe politique majeur de ces territoires angevins, Provence et Naples en particulier en interrogeant la question des identités et des modèles culturels à l'époque de la première maison d'Anjou¹⁶.

À la lumière de ce très rapide survol, il appert que la culture – entendue au sens le plus large, aussi bien écrite que matérielle – a toujours été présente dans les problématiques soulevées lors de ces rencontres, comme sujet central et affiché de la réflexion ou seulement de manière secondaire et implicite. Qu'elle soit le fait d'individus ou de groupes, qu'elle se développe en milieux laïques ou ecclésiastiques, qu'elle découle d'une formation intellectuelle prise dans des centres d'enseignement dont la nature a d'ailleurs évolué au fil du temps ou de l'acquisition de pratiques « professionnelles » ou techniques, la culture n'en est pas moins restée un peu à l'arrière-plan des thématiques labourées par les études angevines alors même que l'histoire culturelle a connu un essor manifeste aussi bien dans le champ de l'histoire politique – dans le sillage de ce que l'on a appelé autrefois la « genèse des États modernes », mouvement aujourd'hui renouvelé et élargi dans la cadre du programme européen sur le « pouvoir symbolique » – que d'une nouvelle histoire sociale de la culture.

Depuis 2014, le programme ANR EUROPANGE – « Les processus de rassemblements politiques (XIII^e-XV^e siècle) : l'exemple de l'Europe angevine » – marque de toute évidence un

¹³ Z. Kordé, I. Petrovics (dir.), *La diplomatie des États angevins aux XIII^e et XIV^e siècles. Actes du colloque international de Szeged, Visegrád et Budapest, 2007*, Rome-Szeged, 2010 (*Accademia d'Ungheria in Roma*).

¹⁴ P. Peduto, A.M. Santoro (dir.), *Archeologia dei castelli nell'Europa angioina (secoli XIII-XV)*. *Atti del convegno internazionale di Salerno, 2008*, Borgo San Lorenzo, 2011.

¹⁵ J.-M. Matz, N.-Y. Tonnerre (dir.), *René d'Anjou (1409-1480). Pouvoirs et gouvernement. Actes du colloque international d'Angers (2009)*, Rennes, 2011.

¹⁶ J.-P. Boyer, A. Mailloux, L. Verdon (dir.), *Identités angevines. Entre Provence et Naples, XIII^e-XIV^e siècle. Actes du colloque international d'Aix-en-Provence, 2011*, Aix-en-Provence, 2016.

tournant dans les études angevines au sens où il vient prolonger et amplifier cette dynamique collective mais en lui donnant sur la durée un objet bien défini, l'étude des officiers dans les territoires angevins, qu'ils aient œuvré à l'échelle du gouvernement central ou dans les arcanes de l'administration locale. En dépit de l'hétérogénéité de ces territoires et de leur histoire politique propre, en dépit aussi de la variété de leur organisation institutionnelle et de leurs traditions gouvernementales et administratives, tous ont connu le développement d'un appareil d'État qui n'est finalement rien d'autre qu'une construction abstraite que les officiers incarnent et font vivre dans la durée. Se pencher sur le monde de ces officiers et de leur entourage revient à reconsidérer l'émergence de l'État à l'échelle des individus et des réseaux dans lesquels ils prennent place et qu'ils contribuent à (re-)modeller, d'où le rôle central que joue la prosopographie dans la démarche mise en œuvre. Deux rencontres scientifiques ont déjà eu lieu, à Bergame en 2013 et à Naples l'année suivante¹⁷.

Conformément au programme présenté à l'ANR, la troisième rencontre, à Angers, était prévue pour s'intéresser cette fois à la culture de ces officiers (centraux comme locaux), autour de leurs parcours universitaires et de leur formation intellectuelle au sens le plus large, de manière à déterminer s'ils ont été le vecteur de la diffusion de valeurs et de normes et, tout simplement, d'une même vision de l'État et de la chose publique. Pour ce faire, mais sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité compte tenu de l'espace et du temps historique considérés, plusieurs thèmes d'étude ont été envisagés : les cursus universitaires (universités et facultés fréquentées, grades...) ; les apprentissages pratiques et techniques, notamment le rapport à l'écrit et à ses différentes formes ; les livres et les bibliothèques des officiers ; leurs productions intellectuelles propres (juridiques, scientifiques, littéraires...) pour ceux qui ont pu en laisser et qui sont aujourd'hui conservées. Pour produire pleinement son effet, la démarche a supposé de croiser continuellement trajectoires individuelles et devenir de groupes, formation initiale et compétences acquises sur le tas, ou études des hommes dans l'exercice de leurs offices et dans celui d'autres activités.

Le présent volume issu de cette rencontre réunit donc quinze contributions, lesquelles ont fait l'objet d'un regroupement théma-

¹⁷ R. Rao (dir.), *Les grands officiers dans les territoires angevins / I grandi ufficiali nei territori angioini*, Rome, 2017 (Collection de l'École française de Rome, 518/1), <http://books.openedition.org/efr/3015> ; S. Morelli (dir.), *Periferie finanziarie angioine / Périphéries financières angevines*, Rome, 2018 (Collection de l'École française de Rome, 518/2), <https://books.openedition.org/efr/3535>.

tique différent de celui qui avait été élaboré en amont du colloque dans la mesure où certains sujets abordés par les auteurs se sont retrouvés à l'interface des différentes pistes de réflexion que nous avons proposées dans l'appel à communication. Trois directions ont donc été finalement retenues, même si elles ne surmontent pas tout chevauchement ponctuel : la formation intellectuelle avec notamment la place occupée par les écoles et les universités, la culture et l'exercice du gouvernement dans des milieux aussi divers que le monde des ambassadeurs ou les chancelleries, enfin la culture des officiers et de l'entourage des princes. En revanche, le fil conducteur autour duquel toutes ces communications se retrouvent est clairement visible : il s'agit bien de la formation intellectuelle et des pratiques culturelles de ces individus dans les territoires angevins au cours des derniers siècles du Moyen Âge.

Isabelle MATHIEU, Jean-Michel MATZ et Thierry PÉCOUT

